



averto pour refus de faire planning de travail

Par **benoa**, le **06/01/2013** à **13:35**

bonjour,

la situation est la suivante:

je suis technicien de maintenance polyvalent, position non-cadre et mon contrat de travail stipule que je doit assurer la maintenance générale et technique de mon bâtiment et effectuer toutes missions nécessaires à l'activité, avec la mention "*la présente définition n'a aucun caractère exhaustif et elle pourra évoluer en fonctions des besoins de l'entreprise*"

refusant de faire les plannings (équipe des 3 techniciens et équipe de 5 agents d'entretien et ce pour l'année) que mon directeur (statut cadre) m'a annoncé être incapable de faire lui-même, je viens de recevoir un avertissement de la part de ma direction générale. sachant que ma fiche de poste ne le fait pas apparaitre et que, pour ma part (dites moi si je je trompe), cela n'a aucun lien avec le rôle d'un technicien de maintenance.

suis-je dans mon bon droit?

un employeur a-t-il le droit de tout demander à ses employés?

a-t-on le droit de refuser une mission demandée par ma hiérarchie?

d'avance merci....

Par **P.M.**, le **06/01/2013** à **15:43**

Bonjour,

Il en serait de l'appréciation du Conseil de Prud'Hommes, s'il en était saisi, pour savoir, si vous contestiez l'avertissement par lettre recommandée avec AR et que l'employeur le maintienne, si c'est une tâche trop éloignée de vos fonctions et que cela constitue une insubordination sachant qu'en plus nous ignorons comment textuellement il est motivé...

Ce problème est à rapprocher de ce qui vous avait été répondu sur le même thème que vous auriez pu poursuivre dans [ce sujet...](#)

Par **benoa**, le **06/01/2013** à **16:12**

je vous remercie.

comment lier les deux sujets?

Par **P.M.**, le **06/01/2013** à **16:50**

Dans le précédent sujet, je vous avais expliqué que plutôt que de refuser carrément d'effectuer des tâches, il était peut-être préférable de faire prendre en compte les fonctions réellement exercées avec revalorisation éventuelle du salaire, vous m'aviez répondu que c'était impossible pour vous et que vous n'aviez qu'une seule solution c'est de vous soumettre et de ne rien dire, je vois que ce n'est ni l'une ni l'autre des positions que vous avez adopté...

Par **benoa**, le **06/01/2013** à **18:08**

j'ai suivi vos conseils, j'ai tout d'abord tenté de faire valoriser mon travail et celui de mes 2 collègues: REFUS. moi j'ai toujours répondu aux attentes de mon supérieur (pour faire le canard!). un de mes collègue a envoyé un mail au nom de l'équipe notifiant le fait que faire des plannings ne faisait pas partie de nos attributions.... résultat JE reçois un avertissement....

Par **P.M.**, le **06/01/2013** à **18:26**

Donc vous seriez plusieurs à établir les plannings, ce qui semble entrer dans le cadre des fonctions des autres salariés ayant la même qualification...
Il est curieux qu'un salarié apparemment non mandaté s'attribue les revendications ou contestations d'autres salariés à moins que vous vous en désolidarisiez clairement et acceptiez d'établir les plannings...

Par **benoa**, le **06/01/2013** à **18:32**

mon collègue s'est associé à ma démarche initiale, car il ne voulait pas que je me grille seul pour des revendications collectives

Par **P.M.**, le **06/01/2013** à **18:34**

Mais un salarié sans mandat n'expose pas normalement des revendications collectives...

Par **benoa**, le **06/01/2013** à **18:40**

je me suis peut-être mal exprimé...; pas des revendications mais des constats sur notre situation de travail.

Par **P.M.**, le **06/01/2013** à **18:46**

Nous ne savons toujours pas comment textuellement l'avertissement est motivé mais c'est peut-être de cette confusion entre la situation ou les conditions de travail, des revendications collectives ou individuelles et le refus d'accomplir une tâche que la sanction est tombée... Il est en tout cas curieux que si les autres salariés sont concernés au même titre, vous ayez été le seul à être sanctionné si c'est le cas surtout si comme vous semblez l'indiquer, c'est à la place d'un autre...

Par **benoa**, le **06/01/2013** à **19:37**

je pense que je vais passer ma journée au téléphone demain... merci pour vos éclaircissements